

L'essentiel, c'est l'orange : une solution de biocontrôle contre les maladies cryptogamiques

Le Contrat de solutions, ce sont 44 partenaires du secteur agricole qui s'engagent pour des solutions concrètes, efficaces et durables pour la protection de toutes les cultures. Plus de 120 fiches détaillent les leviers pour réduire l'utilisation et l'impact des produits phytopharmaceutiques. Zoom sur l'huile essentielle d'orange, une solution utilisée pour lutter contre l'oïdium et le mildiou, résumée dans la Fiche solution 92.

Un antifongique qui met la pression, à utiliser avec précaution

L'huile essentielle d'orange s'utilise contre l'oïdium et le mildiou juste avant une période de contamination, pour réduire l'inoculum (action sur les spores). Elle peut également s'appliquer dès l'apparition des symptômes (effet éradiquant). Quelques spécificités de cette alternative :

- **Sa persistance d'action est faible** (environ 7 jours) : renouveler l'application avec des doses faibles pour améliorer l'efficacité et respecter les conditions de concentration maximales pour éviter la phytotoxicité (brulures) sur les cultures.
- **La qualité de pulvérisation est déterminante** : couvrir l'ensemble de la végétation avec un volume d'eau suffisant pour maximiser l'action de contact de la solution.
- **Son impact sur les auxiliaires est neutre à faiblement toxique** : suivre les recommandations d'usage (doses), utiliser sur une population déjà installée.
- **Utilisable en agriculture biologique**, elle est exempte de Limite Maximale de Résidu
- **Son mode d'action est non spécifique** et intéressant pour limiter les résistances.

Restez au jus : adopter la meilleure stratégie suivant sa culture

Quelques conseils à mettre en place en fonction des cultures :

- **Vigne (raisin de cuve)** : suivant la stratégie (2 ou 6 applications à combiner au programme fongicide anti-mildiou et anti-oïdium à dose réduite), la réduction d'IFT sera de 1,5 à 3 par an. En cas de pression importante, l'huile essentielle d'orange est à ajouter à l'utilisation des fongicides (pas de réduction de l'IFT dans ce cas).
- **Arboriculture (fruits à pépins, pêcher, abricotier, petits fruits) et Cultures tropicales (manguier, papayer)** : 2 applications (0,4L/hL) sont conseillées en remplacement de 2 traitements anti-oïdium et/ou en association au programme fongicide anti-oïdium à dose réduite (0,2L/hL).
- **Maraîchage (carotte, fraise, concombre, laitue, melon, tomate)** : permet une économie de 0,5 à 2 IFT/an sur un parcours standard anti-oïdium, anti-mildiou et/ou anti-alternariose. L'utiliser à la place de solutions conventionnelles ou combiner avec une réduction de dose.
- **Plantes Ornementales (arbres, arbustes, cultures florales, plantes vertes, rosier)** : permet une économie de 0,5 à 2 IFT/an sur un parcours standard anti-oïdium, anti-mildiou et/ou contre les maladies des taches noires. L'utiliser à la place de solutions conventionnelles ou combiner avec une réduction de dose.

Pour en savoir plus : <https://contratsolutions.fr/>

Version complète de la Fiche 92 – Utilisation de l'huile essentielle d'orange pour le contrôle des maladies cryptogamiques en viticulture, arboriculture, maraîchage et sur plantes ornementales

<https://contratsolutions.fr/le-contrat-de-solutions/utilisation-de-lhuile-essentielle-dorange-pour-le-contrôle-des-maladies-cryptogamiques-en-viticulture-arboriculture-maraichage-et-sur-plantes-ornementales/>